

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du lundi 13 octobre 2025

Délibération CA n° 202510-09

DÉLIBÉRATION

APPROBATION DES MODALITÉS DE L'APPEL ERASMUS+ 2025

*Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles L.715-1 et L.715-2 ;
Vu le décret n°2014-1673 du 29 décembre 2014 modifié relatif à la Communauté d'Universités et d'Établissements Normandie Université ;
Vu la délibération CA N° 201407-02 du 2 juillet 2014, portant approbation des statuts de Normandie Université ;
Vu la délibération CA N° 202209-02 du 26 septembre 2022 portant approbation des statuts modifiés de Normandie Université ;
Vu la délibération CA N° 202307-02 du 3 juillet 2023 portant élection de Ronan CONGAR en qualité de Président de Normandie Université ;
Considérant la présentation des modalités de l'appel Erasmus+ 2025.*

Article 1 : Mobilité des doctorants et personnels de Normandie Université

Dans le cadre du programme Erasmus+, Normandie Université a reçu une subvention de 39 450 euros, pour une durée de 26 mois à compter du 1^{er} juin 2025 et jusqu'au 31 juillet 2027 inclus.

Normandie Université lance un appel à candidature pour une mobilité à destination des doctorants des établissements ESR normands. Les doctorants peuvent s'engager pour des périodes de mobilité physique courte ou longue précédées ou non d'une mobilité virtuelle.

Le Pôle Formation Doctorale de Normandie Université sera responsable du suivi du projet et de la complétion des dossiers des doctorants, du personnel et de l'utilisation du budget disponible sur la ligne OS de la subvention.

a) Procédure de paiement pour les mobilités de doctorants et du personnel de Normandie Université

Le Pôle Formation Doctorale de Normandie Université fait signer trois certificats (ci-joints) et transmet ces certificats à l'agence comptable de Normandie Université pour paiement comme suit :

Deux versements seront effectués par mobilité :

- Un premier versement de 70% du montant total initialement attribué, conditionné à la transmission à l'agence comptable de la « notification d'attribution » et du « certificat administratif pour le paiement d'une bourse de mobilité - Paiement 1- 70 % ».
- Le solde du montant initialement attribué, versé au doctorant et conditionné à l'envoi à l'agence comptable du « certificat administratif pour paiement 2 - solde. »

La bourse Erasmus+ est versée directement au personnel ou doctorant en mobilité en Europe ou hors Europe. Le doctorant ou le personnel de Normandie Université est responsable de l'achat de ses billets de transport et de la réservation du logement et de toutes autres dépenses liées à sa mobilité. Il n'a pas l'obligation de passer par les marchés publics conclus par son établissement d'inscription ou par Normandie Université.

b) Montant mensuel

La fourchette relative aux montants mensuels pour une mobilité d'étude et le montant supplémentaire pour les mobilités de stage (150 euros) est fixée par le programme Erasmus+. Chaque établissement bénéficiaire d'une subvention Erasmus+ doit fixer le montant mensuel attribué aux doctorants en mobilité sortante dans la fourchette donnée par le programme. Le montant de la subvention accordée pour la période de 26 mois n'étant que de 39 450 euros, Normandie Université, en

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du lundi 13 octobre 2025

Délibération CA n° 202510-09

concertation avec les Écoles Doctorales normandes, a choisi de rendre « allocataires partiels » l'ensemble des doctorants éligible et sélectionné, avec l'objectif d'aider un maximum de doctorants dans leurs projets de mobilité.

La proposition est de plafonner, dans un premier temps, le financement au tiers de la durée de la mobilité avec un minimum de 2 mois financés, en utilisant la fourchette basse du montant mensuel accordable, puis, en cas de reliquat de budget, de redistribuer le reste de la dotation aux doctorants partis en mobilité.

Ci-dessous le tableau récapitulatif par destination.

Montants attribués/docteurant - Mobilité physique de longue durée (2 à 12 mois)

Groupe	Pays de destination	Montant mensuel pour mobilité d'étude	Montant moyen étude + 150 euros (stage)	Montant attribué/mois en euros
1 - coût de vie élevé	Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Suède, Andorre, Etat de la cité du Vatican, Monaco, Saint-Marin, Iles Féroé, Royaume-Uni, Suisse	292 à 606 euros	292+150	442
2 - coût de vie moyen	Chypre, Espagne, Estonie, Grèce, Lettonie, Malte, Portugal, Slovaquie, Slovénie, République tchèque	225 à 550 euros	225+150	375
3 - coût de vie bas	Bulgarie, Croatie, Hongrie, Lituanie, République Macédoine du Nord, Pologne, Roumanie, Turquie, Serbie			

Les montants des mobilités physiques de courte durée et les forfaits voyage pour les doctorants sont fixés par le programme Erasmus+ 2021-2027 sans possibilité pour l'établissement de déroger ou modifier ces montants.

Les montants journaliers et les montants des forfaits voyage pour les personnels sont fixés par le programme Erasmus+ 2021-2027 sans possibilité pour l'établissement de déroger ou modifier ces montants.

Dans l'hypothèse où la subvention n'aurait pas été utilisée en totalité à la fin du projet, une redistribution sera réalisée en respectant les règles budgétaires (fourchette mensuelle et montant maximum autorisé). La procédure est expliquée ci-dessous (Article 3).

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du lundi 13 octobre 2025

Délibération CA n° 202510-09

Article 2 : Ligne OS

L'Organisational Support (OS) correspond à une partie du budget, mobilisable pour financer toute activité liée à l'organisation des mobilités et la mise en œuvre du programme Erasmus+ en général.

La subvention de contribution à l'organisation du projet est « une contribution aux coûts engagés par les établissements dans le cadre d'activités de soutien des activités de mobilité entrante et sortante des étudiants et du personnel, afin de respecter la charte Erasmus pour l'enseignement supérieur dans les États membres de l'UE et les pays tiers associés au programme, et les principes de la charte Erasmus pour l'enseignement supérieur, tels que repris dans les accords inter-institutionnels conclus dans le cas des établissements de pays tiers non associés au programme ».

Le financement disponible peut être utilisé pour des dépenses permettant de répondre aux priorités du programme Erasmus+ (développement durable, inclusion, digitalisation, engagement civique) et pour financer des actions liées à l'organisation du programme Erasmus, telles que par exemple : événements de promotion, réunions, actions de communication et documentation, visites de partenaires potentiels, préparation linguistique et interculturelle, mise en œuvre de l'initiative carte européenne, dématérialisation de la gestion de la mobilité, recrutement d'un gestionnaire en charge du programme Erasmus+, ...

Le budget est calculé selon le nombre de mobilités réalisées : 400 euros par mobilité réalisée quel que soit le type de mobilité et la durée.

Les dépenses seront réalisées par Normandie Université.

Le programme, un budget détaillé des dépenses et les justificatifs des dépenses seront transmis par les demandeurs au Pôle Formation Doctorale de Normandie Université.

Article 3 : Procédure de redistribution

Les mobilités courtes (5 à 30 jours) sont calculées sur un *per diem*, dont le montant est fixé par l'Agence Erasmus.

Par contre, les mobilités longues (2 à 12 mois) sont calculées sur la base d'une fourchette de montants, variables en fonction du coût de la vie dans les pays de différentes zones (tableau ci-dessus).

Compte tenu de l'impossibilité de prévoir le nombre de demandes de mobilités éligibles et dans l'objectif de donner la possibilité de bénéficier de ce programme à un maximum de doctorants, le choix initial de Normandie Université est de payer un montant calculé sur la fourchette basse :

Groupe 1 : 292 euros/mois

Groupe 2 : 225 euros/mois

Groupe 3 : 225 euros/mois

Au montant mensuel, s'ajoute le supplément pour les doctorants effectuant une mobilité de stage de 150 euros.

À la fin de l'appel du projet Erasmus, la subvention accordée peut ne pas être dépensée en totalité. Dans l'objectif d'optimiser les dépenses de la subvention accordée, d'augmenter le taux d'exécution du projet global et d'aider les doctorants à financer leurs mobilités, une redistribution sera reversée aux doctorants éligibles (mobilités longues en Europe seulement) **en prenant en compte au maximum la fourchette haute (et non plus la fourchette basse) pour le calcul du montant maximal éligible de la bourse.**

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du lundi 13 octobre 2025

Délibération CA n° 202510-09

Par exemple : un doctorant est parti en Allemagne pour 3 mois. Il a reçu initialement : $(292+150) \times 3\text{mois} = 1326$ euros au total.

Le montant de la redistribution s'élèverait au maximum à 942 euros soit la différence entre le montant maximal possible [3 mois $\times$ (606 + 150 euros/mois) = 2268 euros] et le montant perçu initialement (1326 euros).

Le paiement se fera sous réserve de l'envoi à l'agence comptable d'une attestation d'attribution modifiée – « redistribution Erasmus+ Appel 2025 » signée de la Directrice Générale des Services de Normandie Université et du doctorant et d'un certificat administratif « Redistribution Erasmus+ Appel 2025 » signée de la Directrice générale des services.

Article 4 :

La présente délibération sera transmise à la Rectrice de l'académie de Normandie. Elle sera publiée, conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire, sur le site internet de Normandie Université.

Le Conseil d'Administration approuve les modalités de l'appel Erasmus+ 2025

Résultats des votes – Nombre de votants : 37
Pour : 33
Abstention : 1
Contre : 1
Bulletins blancs : 0
Ne prend pas part au vote : 2
Votes via l'outil Balotilo

Adoptée en Conseil d'Administration le 13 octobre 2025,

Le Président de Normandie Université,

Ronan CONGAR



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du lundi 13 octobre 2025

Délibération CA n° 202510-09

Annexe :

Capture d'écran : résultats Balotilo (Participation : 95% - 35 votes pour 37 votants)

Le Conseil d'Administration approuve les modalités de l'appel Erasmus+ 2025

Nombres de voix :

33 Pour

1 Abstention

1 Contre

Bulletins blancs : 0